

**Zeitschrift:** Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique  
**Herausgeber:** Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique  
**Band:** - (1997)  
**Heft:** 32

**Endseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

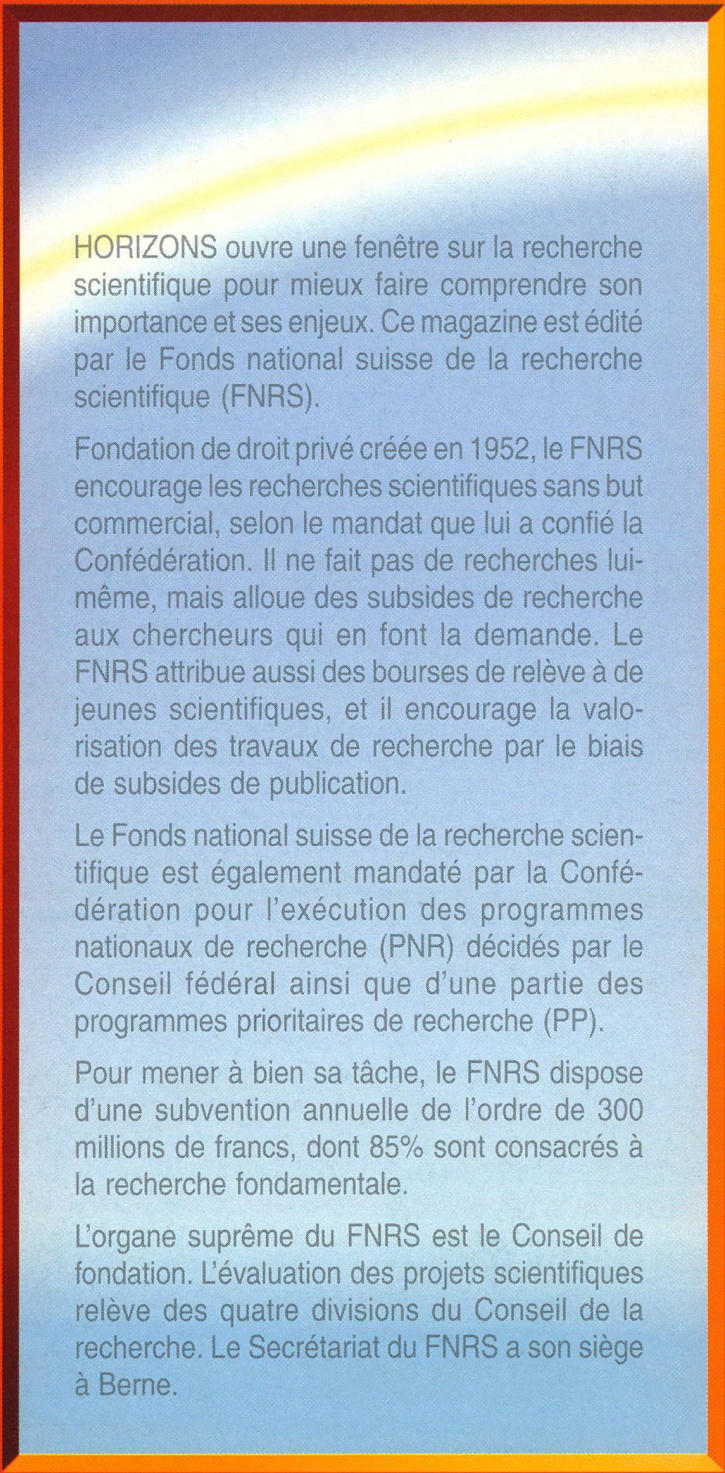
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



HORIZONS ouvre une fenêtre sur la recherche scientifique pour mieux faire comprendre son importance et ses enjeux. Ce magazine est édité par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS).

Fondation de droit privé créée en 1952, le FNRS encourage les recherches scientifiques sans but commercial, selon le mandat que lui a confié la Confédération. Il ne fait pas de recherches lui-même, mais alloue des subsides de recherche aux chercheurs qui en font la demande. Le FNRS attribue aussi des bourses de relève à de jeunes scientifiques, et il encourage la valorisation des travaux de recherche par le biais de subsides de publication.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique est également mandaté par la Confédération pour l'exécution des programmes nationaux de recherche (PNR) décidés par le Conseil fédéral ainsi que d'une partie des programmes prioritaires de recherche (PP).

Pour mener à bien sa tâche, le FNRS dispose d'une subvention annuelle de l'ordre de 300 millions de francs, dont 85% sont consacrés à la recherche fondamentale.

L'organe suprême du FNRS est le Conseil de fondation. L'évaluation des projets scientifiques relève des quatre divisions du Conseil de la recherche. Le Secrétariat du FNRS a son siège à Berne.

**Fonds national suisse  
de la recherche scientifique**